

Conditions générales
d'adhésion au collectif FEMMES DE SANTE



HKIND
Société par actions simplifiée
RCS PARIS n° 842651085
Siège social : 6 rue de la Terrasse – 75017 Paris
femmesdesante@hkind.co

Entrée en vigueur : le 9 mars 2021

1. Objet

La société HKIND (ci-après « **HKIND** ») est à l'initiative d'un collectif visant à rassembler les femmes qui ont une activité liée au domaine de la santé (ci-après le « **Collectif** » ou « **FEMMES DE SANTE** »).

FEMMES DE SANTE vise à promouvoir les actions initiées par des femmes dans le secteur de la santé et de remettre l'humain au cœur du système de santé.

Les présentes conditions générales (ci-après les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de définir les modalités d'adhésion au Collectif par les femmes de santé susvisées (ci-après les « **Adhérentes** »), ainsi que de définir les droits et obligations des parties dans ce cadre.

2. Conditions et modalités d'adhésion au Collectif

2.1 Acceptation des conditions générales et respect de la Charte

Pour adhérer au Collectif, l'Adhérente doit :

- se conformer aux dispositions de la charte FEMMES DE SANTE, jointe en Annexe 1 (ci-après la « **Charte** »)
- accepter, sans conditions ni réserves, les présentes Conditions Générales.

En cas de contradiction entre la Charte et les Conditions Générales, les dispositions de ces dernières prévaudront, ce que l'Adhérente reconnaît et accepte expressément.

2.2 Capacité juridique

Le Collectif et les services fournis par ce dernier sont accessibles :

- à toute personne physique disposant de la pleine capacité juridique pour s'engager au titre des présentes Conditions Générales. La personne physique qui ne dispose pas de la pleine capacité juridique ne peut accéder aux Services qu'avec l'accord de son représentant légal ;

- à toute personne morale agissant par l'intermédiaire d'une personne physique disposant du pouvoir ou de l'habilitation requise pour contracter au nom et pour le compte de la personne morale.

3. Description des services fournis par le Collectif aux Adhérentes

Le fonctionnement du Collectif ainsi que les services fournis aux Adhérentes dans le cadre de leur adhésion sont décrits dans la Charte.

Notamment, l'adhésion au Collectif permettra à chaque Adhérente d'être conviée et de participer à des événements et ateliers de discussions autour du thème de la santé.

4. Durée de l'adhésion au Collectif

Les Conditions Générales resteront en vigueur et seront opposables à l'Adhérente pour une durée indéterminée, pendant tout le temps de son adhésion à FEMMES DE SANTE.

- Les Adhérentes sont libres de quitter le Collectif à tout moment, sans qu'elle n'ait à justifier de motif, dans les conditions qui suivent. L'Adhérente qui ne souhaite plus adhérer à FEMMES DE SANTE et être soumise aux termes des présentes, sans préjudice des dispositions de l'article « *Confidentialité* », devra en informer HKIND, par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à l'adresse figurant en tête des Conditions Générales. La prise en compte de sa demande lui sera notifiée par HKIND par tout moyen écrit utile.
- Sans préjudice des autres modes de résolution prévus aux présentes, HKIND pourra, à tout moment, mettre fin à l'adhésion de toute Adhérente, avec effet immédiat.

5. Conditions financières

L'adhésion à FEMMES DE SANTE et les services qui en résultent sont fournis à titre gratuit.

6. Confidentialité

Chaque Adhérente s'engage à garder strictement confidentiels les documents, éléments, données et informations dont elle serait destinataire, et qui lui seraient communiqués par HKIND, par une autre Adhérente ou dont elle aurait eu connaissance via le Collectif. L'ensemble de ces informations est désigné comme les « **Informations Confidentielles** ».

L'Adhérente destinataire d'Informations Confidentielles s'engage à ce que les Informations Confidentielles :

- a) soient gardées strictement secrètes ;
- b) ne soient pas utilisées, totalement ou partiellement, dans un autre but que les échanges ayant lieu entre Adhérentes dans le cadre de FEMMES DE SANTE, sans le consentement préalable et écrit de l'Adhérente qui aurait divulgué des Informations Confidentielles (ci-après « **l'Adhérente Divulgateur** »). L'Adhérente destinataire d'Informations Confidentielles (ci-après « **l'Adhérente Destinataire** ») s'interdit ainsi notamment d'utiliser les Informations Confidentielles :
 - i. pour ses propres besoins ou à son propre profit,
 - ii. au profit d'un concurrent de l'Adhérente Divulgateur,

- iii. pour se mettre en relation, directement ou indirectement, avec les relations et contacts professionnels de l'Adhérente Divulgateur.
- c) ne soient ni divulguées ni susceptibles d'être divulguées, soit directement, soit indirectement, à tout tiers ou à toutes personnes;
- d) ne soient ni copiées, ni reproduites, ni dupliquées totalement ou partiellement lorsque de telles copies, reproductions ou duplications ne sont pas pour ses besoins propres dans le cadre de FEMMES DE SANTE ou n'ont pas été autorisées par l'Adhérente Divulgateur et ce, de manière expresse et par écrit.

Cette obligation ne s'étend pas aux documents, éléments, données et informations :

- (i) dont l'Adhérente qui les reçoit avait déjà connaissance ;
- (ii) déjà publics lors de leur communication ou qui le deviendraient sans violation des présentes conditions générales;
- (iii) qui auraient été reçus d'un tiers de manière licite ;
- (iv) dont la communication serait exigée par les autorités judiciaires, en application des lois et règlements ou en vue d'établir les droits d'une partie au titre des présentes conditions générales.

Le présent engagement de confidentialité prend effet à compter de l'adhésion par l'Adhérente au Collectif et se poursuivra pendant toute la durée de l'adhésion. Une stricte obligation de loyauté et de confidentialité à l'égard des Informations Confidentielles subsistera en outre à la charge de l'Adhérente destinataire au-delà de l'adhésion, pendant une durée de 5 (cinq) ans.

Une fois l'adhésion d'une Adhérente arrivée à son terme, quelle qu'en soit la raison, l'Adhérente Destinataire s'engage, sur la demande de l'Adhérente Divulgateur, à lui restituer et/ou à détruire tous les documents et/ou fichiers informatiques et/ou éléments de quelque nature que ce soit contenant ou constituant des Informations Confidentielles et à ne pas en conserver de copie.

Il est expressément convenu que les Informations Confidentielles resteront la propriété de l'Adhérente Divulgateur et que la divulgation des Informations Confidentielles dans le cadre du Collectif ne peut en aucun cas être interprétée comme conférant de manière expresse ou implicite aux autres Adhérentes un droit quelconque, notamment de propriété intellectuelle, sur celles-ci.

7. Obligations et responsabilité de l'Adhérente

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, et notamment dans la Charte, l'Adhérente s'engage à respecter les obligations qui suivent :

7.1 L'Adhérente garantit pouvoir adhérer au Collectif, de ne pas se trouver ou risquer de se trouver en situation de conflit d'intérêt.

« L'Adhérente garantit qu'elle n'exerce pas, à titre individuel ou via une société en qualité de salariée ou prestataire, une activité concurrente à HKIND et/ou au Collectif. On entend par « activité concurrente à HKIND et/ou au Collectif » toute activité consistant dans le partage d'initiatives et de solutions de santé, la mise en relation de porteurs de projets dans le domaine de la santé, ainsi que l'animation de réseaux de santé privés et la promotion de la place des femmes dans la santé, sur tous supports et par tous moyens. »

7.2 L'Adhérente s'engage à ne pas faire de démarchage commercial actif au sein du Collectif ou de faire la promotion de ses services et ou de son activité auprès des autres Adhérentes.

7.3 En outre, l'Adhérente garantit que son adhésion au Collectif et l'accès aux services qui en résultent ne porte pas atteinte aux lois et règlements en vigueur ou aux droits des tiers.

7.4 L'Adhérente est seule responsable des documents, éléments, données, informations et contenus qu'elle fournit à HKIND ou aux autres Adhérentes. Elle garantit à HKIND qu'elle est habilitée à lui fournir ces documents, éléments, données, informations et qu'elle dispose de tous les droits et autorisations nécessaires à leur exploitation dans le cadre du fonctionnement du Collectif. Elle est également seule responsable de leur exactitude et de leur sincérité.

7.5 L'Adhérente est seule responsable du respect des lois et règlements applicables à son activité. En conséquence, l'Adhérente ne pourra en aucun cas rechercher la responsabilité ou la garantie de HKIND à ce titre.

8. Obligations et responsabilité de HKIND

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, HKIND s'engage à respecter les obligations qui suivent :

8.1 HKIND fournit les services sans garantie d'aucune sorte. Notamment, HKIND ne fournit à l'Adhérent aucune garantie quant à l'adaptation des services à ses besoins, attentes ou contraintes.

8.2 HKIND s'engage, dans l'accomplissement des services qu'elle fournit dans le cadre du Collectif, à respecter les lois et règlements en vigueur et à ne pas porter atteinte à l'ordre public.

8.3 En tout état de cause, la responsabilité susceptible d'être encourue par HKIND au titre des présentes est expressément limitée aux seuls dommages directs subis par l'Adhérente.

9. Sanctions des manquements

En cas de manquement ou soupçon de manquement par une Adhérente à l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes, HKIND pourra mettre fin à son adhésion au Collectif, par tout moyen écrit utile et avec effet immédiat. La fin de l'adhésion de l'Adhérente est sans préjudice de tous dommages et intérêts qui pourront lui être réclamés au titre du manquement.

10. Données personnelles

HKIND pratique une politique de protection des données personnelles dont les caractéristiques sont explicitées dans le document intitulé « [Politique de confidentialité](#) » dont l'Adhérente est expressément invitée à prendre connaissance.

11. Force majeure

Conformément aux dispositions de l'article 1218 du Code civil, aucune Partie ne pourra voir sa responsabilité engagée pour un défaut d'exécution de ses obligations contractuelles si ce défaut est dû à un événement, indépendant de la volonté des Parties et constitutif de force majeure.

12. Loi applicable et juridiction

Les présentes sont soumises au droit français et seront régies et interprétées selon ce droit.

Tout litige pouvant naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris (France), sauf règle de procédure impérative contraire.

Annexe 1 : Charte FEMES DE SANTE

Ce collectif est privé et non ouvert à tous/tous. Il est important de noter que ce collectif n'est pas un moyen de faire partie de l'une des 13 « Femmes de santé » mises en lumière sur le site <https://www.femmesdesante.fr>. Ce collectif, initié et géré par Hkind, vise une entraide professionnelle, bienveillante, entre femmes de la Santé (patientes expertes, bénévoles, professionnelles, entrepreneures, salariées, industrielles) et une ambition de remplacement de l'humain au cœur du système de santé. Vous devez en principe être marrainé.e/parrainé.e pour entrer dans le collectif et votre candidature sera étudiée par un comité de sélection. Les données recueillies dans ce formulaire sont traitées par Hkind afin de gérer votre inscription au réseau Femmes de santé. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique de confidentialité. Bienvenue !

Les questions

En adhérant au collectif, j'accepte l'engagement d'entrée du collectif suivant :

Toute personne désireuse de soutenir, contribuer ou contribuer tant aux travaux qu'aux débats et activités du collectif ' Femmes de santé ' s'engage à respecter cet engagement et à partager les objectifs généraux:

« Le collectif Femmes de santé a 3 missions:

- s'entraider entre femmes de la Santé, grâce à un réseau digital fermé et démocratique dans lequel chacun peut poster des annonces de postes, des nouveautés, action fils, son savoir-faire, un appel à l'aide pour avoir le soutien des autres,
- remettre de l'humain et renforcer les privilèges et l'expertise entre les femmes dans le secteur de la santé, via le réseautage,
- mettre en lumière les femmes expertes dans le secteur de la santé et du médico-social , ainsi que 13 femmes par an, qui ont réalisé des initiatives de santé utiles et humaines.

Pour faire partie du collectif, il faut : - si possible, être marrainé.e ou parrainé.e par l'un des membres du collectif, - répondre au questionnaire de candidature, - avoir accepté cet engagement, - avoir sa candidature validée par le comité de sélection.

Les membres du collectif sont invités à relayer, notamment dans les réseaux sociaux et dans la mesure du possible, les actions du collectif.

Lors des événements organisés par le collectif, des invités peuvent être conviés, accompagnés du membre parrain qui en avise préalablement les organisateurs et s'en porte garant.

Seuls les porte-parole / des prises de parole groupées décidées par le comité d'organisation du collectif sont autorisés à prendre la parole au nom du

comité. L'adhésion au collectif « Femmes de santé » n'autorise aucun membre à une prise de parole en son nom, ni aucune autre utilisation du concept, du réseau, de l'espace privatif et de l'image de celle-ci dans le cadre d'une démarche commerciale, civile, religieuse, politique ou personnelle.

Notre collectif s'ouvre à toutes les opinions dans le respect de l'humanisme, de l'éthique, des règles de courtoisie et de convivialité ; dans l'espace privatif du collectif « Femmes de santé » ou lors des événements notamment, afin de préserver la clarté des débats et le respect de la liberté d'expression de chacun.e, les règles du débat obligent à respecter l'intervenant durant son exposé ou son écrit, à écouter/lire attentivement en attendant son tour pour

exprimer. Les sujets de discussion et les commentaires ne peuvent être, ni politiques, ni religieux, ni sexistes, ni racistes ou de tout autre contenu discriminatoire ou incitant à la violence. Tout contenu déplacé peut être

signalé à Alice de Maximy (hkind), et peut donner lieu à l'exclusion du collectif, sans préavis. Chacun et chacune est responsable de ses écrits ou de ses propos dans l'espace privatif du collectif « Femmes de santé », sur les réseaux sociaux ou lors d'événements notamment, hkind ou tout autre membre du collectif Femmes de Santé ne sauraient être tenus responsables des écrits ou des prises de position de l'un.e des membres du collectif.

Les copies ou publications des travaux, documents, mails ou informations de l'espace privatif du collectif « Femmes de santé », ne doivent pas être publiés dans l'espace public.

Tout membre du collectif Femmes de santé accepte que les autres membres de ce collectif ou les salariés d'hkind (qui coordonne le collectif) puissent la ou le contacter via l'espace privatif du collectif « Femmes de santé » (slack) ainsi que par téléphone et par mail. L'adresse mail de chaque membre sera donc visible des autres membres du collectif. Vos données sont hébergées sur ce typeform, sur slack (réseau privé), sur mailchimp (newsletter) et chez hkind ainsi que chez leurs hébergeurs sous-traitants (Windows et AWS, notamment). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, nous vous invitons à prendre connaissance de notre politique de confidentialité. Tout membre du collectif Femmes de Santé peut être exclu dudit collectif à tout moment, sans justification et sans que cela donne lieu à une quelconque indemnisation.

Ces dispositions et préceptes de travail nous permettront d'aborder nos travaux dans les meilleures conditions et dans le respect de chacun des membres et invités du collectif « Femmes de santé ».

Ce collectif est une initiative créée, gérée et coordonnée par hkind sas, 6 rue de la terrasse 75017 Paris, sirene 842 651 085.